

Montréal, 12 avril 2012



Monsieur Pierre Arcand, ministre  
Ministère du Développement durable,  
de l'Environnement et des Parcs  
Édifice Marie-Guyart, 30<sup>ème</sup> étage  
675, boul. René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 5V7

Par courriel et par poste

**Objet : Constats et recommandations de l'industrie sur le programme de biométhanisation du Québec**

Monsieur le ministre,

Le 20 mars dernier le Consortium de recherche et innovations en bioprocédés industriels au Québec (CRIBIQ) et BioTech Montréal en partenariat avec le Centre National en Électrochimie et en Technologies environnementales (CNETE) et Biopterre - Centre de développement des bioproduits organisaient des ateliers pour faire suite au Forum sur la biométhanisation tenu à Rivière-du-Loup les 19 et 20 octobre 2011, lequel avait attiré 132 participants. Un total de 110 participants qui œuvrent dans le domaine de la biométhanisation, se sont rencontrés pour discuter des trois thèmes suivants :

- 1) Le développement d'une vision intégrée et concertée du secteur;
- 2) le développement de la filière agricole;
- 3) le développement d'une stratégie énergétique.

Lors de la conclusion des ateliers, les participants se sont mis d'accord pour qu'un sommaire des résumés des trois ateliers soit transmis aux ministères concernés de près ou de loin par la biométhanisation. Réseau Environnement s'est offert pour préparer et faire parvenir ce document au nom de tous les participants. Le but de ce sommaire est de porter à votre attention les principaux constats et enjeux soulevés par les intervenants lors de ces ateliers. Les principaux éléments sont présentés ci-dessous :

- Les programmes actuels supportant la biométhanisation portent principalement sur la gestion des matières résiduelles. Ces programmes ou de nouveaux programmes devraient également considérer la production d'une énergie verte et la réduction des GES;
- La biométhanisation permet de produire une énergie verte de manière décentralisée. Une politique verte incluant des programmes de rachat d'électricité provenant de la biométhanisation

effectuée en dehors des grands centres urbains ainsi que l'utilisation du biométhane permettrait d'accélérer le développement de la biométhanisation au Québec;

- Il nous appert que la complexité des différents aspects touchant la biométhanisation profiterait d'une meilleure concertation interministérielle et d'un responsable du dossier bien identifié;
- La problématique entourant la gestion des matières résiduelles fertilisantes (MRF) (digestat et compost) mérite d'être mieux planifiée étant donné les volumes importants produits lors de la biométhanisation. En effet, la gestion des MRF d'origine mixte (agricole et municipale) n'a pas été prévue. De plus, l'utilisation par le ministère des Transports du digestat et du compost devrait être privilégiée. Pour terminer, l'emploi du digestat afin de remplacer les engrais chimique en milieu agricole ou encore de s'y ajouter, devrait être encouragé;
- La superficie disponible en milieu agricole afin de valoriser le digestat est suffisante pour les volumes projetés de MRF au Québec, mais cette opération représente un coût et non un revenu. Ce cas devrait être mieux pris en compte dans la rentabilité des projets;
- Il apparaît moins pertinent de subventionner des unités de post traitement des digestats par compostage si l'accent est mis sur la production d'un digestat exempt de corps étrangers. Le digestat sera alors directement valorisable en agriculture. Cela réduirait ainsi significativement les coûts de construction et d'opération, surtout en sachant que le compost produit ne serait pas une source de revenus. Il apparaît donc inutile d'investir davantage dans la chaîne de traitement;
- Il serait souhaitable d'encourager le développement, en milieu agricole, de projets impliquant également le milieu municipal. Afin de favoriser cette implantation mixte, nous considérons que la limite actuelle de 10% de matières agricoles pour les projets du programme de biométhanisation est limitante pour bien des municipalités de petites et moyennes tailles qui pourraient bénéficier de cette collaboration;

- Afin d'assurer le développement de la filière de la biométhanisation, il est souhaitable que les promoteurs agricoles reçoivent le même support financier que celui offert aux projets municipaux;
- Pour favoriser la codigestion, il est souhaitable que les résidus organiques triés à la source en provenance du secteur municipal puissent être valorisés dans les installations de biométhanisation à la ferme et que le taux de matières organiques exogènes permis soit de plus de 25 %;
- La CPTAQ devrait statuer clairement que l'entreposage et la valorisation des digestats, du compost ou de toutes autres matières résiduelles fertilisantes est une activité agricole et non une activité industrielle;
- Le marché du carbone apparaît comme un outil intéressant pour le développement de la filière de la biométhanisation. Toutefois, les coûts actuels pour obtenir une certification des GES évités sont relativement élevés et le processus est souvent compliqué ou non reconnu;
- Afin de favoriser l'acceptabilité sociale des projets, les appréhensions des agriculteurs devraient être prises en compte;
- Des programmes de rachat d'énergie garanti, tels que le programme ontarien FIT, sont nécessaires pour supporter le développement de la filière de la biométhanisation. Pour l'électricité et pour le biométhane, on suggère également un allègement de taxes et la prise en compte de crédit de carbone dans le prix de rachat;
- Il faudrait mieux arrimer les critères de performance aux programmes de subventions;
- Il manque de sensibilisation et d'information auprès des élus et du public.

Ceci met fin au résumé des points essentiels étant ressortis des ateliers de discussion réunissant les professionnels du milieu. Les représentants des organisateurs de ce panel sont disponibles pour discuter des mesures à prendre pour assurer le développement viable de l'industrie de la biométhanisation au Québec. Vous pouvez les contacter par le biais de Réseau Environnement.

Nous vous prions d'accepter, Monsieur le ministre, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

Le président,



Mustapha Ouyed

Le vice-président

Service Matières résiduelles



Jean-Louis Chamard

c.c. : Monsieur Pierre Corbeil , ministre, MAPAQ  
Monsieur Clément Gignac, ministre, MRNF  
Monsieur Sam Hamad, ministre, MDEIE  
Monsieur Laurent Lessard, ministre, MAMROT  
Monsieur Pierre Moreau, ministre, MTQ  
Madame Marie-Josée Gouin, présidente, CPTAQ  
Madame Ginette Bureau, présidente directrice-générale, RECYC-QUÉBEC  
Monsieur Mohammed Benyagoub, directeur général, CRIBIQ  
Madame May Shawi, présidente, BioTech Montréal  
Madame Nancy Déziel, directrice-générale, CNETE  
Monsieur Benoit Cayer, directeur-général, Biopterre